





### Instructions for the Completion of Application for Registration of a Reserved Kennel Name

*PLEASE DETACH BEFORE MAILING*

1. The Kennel Name should not exceed twelve (12) letters. Punctuation or spaces are not permitted.
2. Please provide three (3) distinct name choices, in the order of preference.
3. Phonetically similar name choices are not acceptable (i.e. Candy, Candie, Candee).
4. Subject to the approval of the CKC, you will be issued the first name choice that is available.
5. Once submitted, no changes or additions can be made to the application.
6. Approval of a Kennel Name may take up to four (4) months.
7. If the Kennel Name will be registered to more than one individual, **please provide one address for mailing purposes.**
8. The CKC may cancel a Reserved Kennel Name Registration without prior knowledge of the applicant(s). (See CKC By-laws, Section 24.3).
9. Please refer to the current CKC Fee Schedule for the required fees.

**For a detailed description of Kennel Names, how they are used and what you should know about them, please read the CKC pamphlet entitled "Kennel Name and Dog Name Guidelines".**

### Directives pour remplir une demande d'enregistrement d'un nom de chenil réservé

*VEUILLEZ DÉTACHER AVANT DE POSTER*

1. Le nom de chenil ne doit pas dépasser douze lettres. N'utilisez aucun signe de ponctuation ou espace.
2. Veuillez inscrire trois choix de noms distincts, par ordre de préférence.
3. Les noms qui se ressemblent phonétiquement ne sont pas acceptables (p. ex. Candy, Candie, Candee).
4. Sujet à l'approbation du CCC, le premier nom disponible vous sera attribué.
5. Une fois remise, aucune modification ne pourra être apportée à la demande.
6. L'approbation d'un nom de chenil peut prendre jusqu'à quatre mois.
7. Si le nom de chenil doit être enregistré au nom de plus d'une personne, **veuillez fournir une seule adresse postale pour l'expédition du courrier.**
8. Le CCC peut annuler l'enregistrement d'un nom de chenil réservé sans avertir au préalable le(s) demandeur(s) (voir l'article 24.3 des Règlements administratifs du CCC).
9. Veuillez consulter les tarifs du CCC pour les droits requis.

**Pour une description détaillée des noms de chenil, de leur utilisation et des renseignements que vous devez savoir à leur sujet, veuillez consulter le dépliant du CCC «Directives pour le choix des noms de chiens et des noms de chenils».**